

Droit sur un enfant dont je ne suis pas le pere biologique.

Par fab, le 29/07/2011 à 11:46

Bonjour,

J'ai une fille de 12 ans que j ai élevé depuis sa naissance , je ne suis pas le papa biologique , (le papa biologique a reconnu l'enfant avant naissance mais n'a jamais donné de nouvelle) . Je me suis séparé de la maman il y a quelque moi , elle me laisse voir la petite quand sa lui prend , (en plus de me pourrir la vie via sms , insulte etc etc) . Sachant que l 'enfant ne s'entend pas du tout avec sa maman et son nouvel ami , et demande a venir avec moi le plus souvent possible , ma question est : ai je un droit quelconque ou dois je me résigner et laisser ma fille être en conflit permanent avec sa maman et ne la voir que très rarement .

Par mimi493, le 29/07/2011 à 18:27

Déjà, ce n'est pas votre fille, ce n'est même plus votre belle-fille. Elle n'a aucun lien avec vous. Votre seule possibilité est de demander au JAF un droit de visite, vous devrez prouver qu'il est préjudiciable à l'enfant de ne plus vous voir. Prenez un avocat pour monter un dossier solide